NOTE D'INFORMATION

MAROC VALEURS

Nature juridique SICAV

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Directeu

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16103 en date du 27/12/2016.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion BMCE CAPITAL GESTION, sise à 63, Bd Moulay Youssef, représentée par M. Amine AMOR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : MAROC VALEURS

Nature juridique : SICAV

- Code Maroclear : MA0000030504

- Date et référence de l'agrément : 18/09/2013, AG/OP/042/2013

- Date de création : **30/01/1995**

- Siège social : **63, Bd Moulay Youssef**

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : 01/01 au 31/12

- Apport initial : 100,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : BMCE CAPITAL GESTION représentée par M. Amine

AMOR, Directeur Général

- Société de gestion :

Etablissement dépositaire : **BMCE Bank,**sis à **140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca,** représenté par **Monsieur Ali FASSI FIHRI,** Directeur de BMCE

Capital Titres.

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
BMCE Bank	Zineb ARAFA
BMCE Capital Gestion	Majd GUEBBAS

- Commissaire aux comptes : A.SAAIDI ET ASSOCIES représentée par Bahaa

SAAIDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions

Indice de référence : MASI

Objectifs de gestion :

L'objectif de la SICAV est de permettre à ses actionnaires, personnes physiques ou personnes morales, de réaliser une plus-value du capital à long terme, par le biais d'une gestion active et sélective de valeurs mobilières marocaines.

- Stratégie d'investissement :

La SICAV investira son actif en permanence à hauteur de 60%, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

- Durée de placement recommandée : Supérieure à 3 ans.
- Souscripteurs concernés : Personnes physiques et morales

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 16/01/1995
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué chaque vendredi ou dans le cas où ce jour est férié, le jour ouvrable qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative sera affichée dans les locaux des établissements de commercialisation, publiée dans la presse spécialisée une fois par semaine et disponible sur le site internet de la société de gestion.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités précisées ci-dessous :
 - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des établissements de commercialisation au plus tarda 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.
 - Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre de parts, respectivement majoré et diminué d'une commission de souscription ou de rachat.
 - Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Les résultats sont intégralement capitalisés. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription sont de 2% HT maximum de la valeur liquidative, dont 0.2% part incompressible acquise au fonds.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat sont de 1% HT maximum de la valeur liquidative, dont 0.1% part incompressible acquise au fonds.

- Frais de gestion :

 Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont de l'ordre de 2%, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille.Les frais de gestion sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et réglés à la fin de chaque trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Commission AMMC	0.025% HT
Frais Dépositaire	0.1975% HT
Frais Maroclear (annuel)	4.000 MAD HT
Frais Maroclear (trimestriel)	selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	18.000 MAD HT
Prestation de BMCE Capital Gestion	Frais de gestion – (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)